

LIGUE DE BRETAGNE DE BADMINTON L.B.BA.

**Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée
à la Préfecture du Finistère le 4 janvier 1983
n° de dossier : 311115
Siège social : 19 Rue Le Brix 35200 RENNES
N° d'agrément 04.35.S.155**

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 mai 2022 à Rennes

Le 7 mai 2022 à 9 heures 30, les membres de l'association dénommée Ligue de Bretagne de Badminton (L. B. BA.), dont le siège social est 19 rue le Brix, 35 200 RENNES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire par présentiel à la maison des sports de Rennes, sur convocation du Président par lettre simple et par annonce dans Ouest-France et le Télégramme de Brest, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établie une liste des personnes présentes lors de l'AG, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Représentants des Comités Départementaux : 26 présents sur 37 représentants

Nombre de mandats : 66 présentes sur 89 voix

Comité Départemental 22 : 6 représentants avec 2 voix chacun et 1 représentant avec 3 voix
Comité Départemental 29 : 3 représentants avec 2 voix chacun et 1 représentant avec 3 voix
Comité Départemental 35 : 10 représentants avec 3 voix chacun et 1 représentant avec 2 voix
Comité Départemental 56 : 2 représentants avec 3 voix chacun et 2 représentants avec 2 voix

Salariés présents : Pierre GUINNEBAULT, Samuel HOCHARD, Gurvan LE SCAN, François MENUGE, Céline RADÉ.

Membres du Conseil d'Administration

Présents : Liliane AH-PENG, Serge ACKERMANN, Marc BODIGUEL, Pierre CORDON, Océane COQUIO, Olivier FROUIN, Aline HERVÉ, Régis HERVÉ, Hélène JOUANNET-REISENBURSCH, Marc LE HENANF, Christophe MILLET, Thierry QUERE, Michel VANLANDE, Philippe VARIN, Jean-Philippe VEGÉE.

Absent excusé : Catherine AMOUREUX (Médecin)

Absent non excusé :

Christophe MILLET préside en sa qualité de Président de l'Association, Jean-Philippe VEGÉE est désigné par l'Assemblée Animateur de Séance et Océane COQUIO est désignée par l'Assemblée Secrétaire de Séance.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de 26 et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à disposition des membres de l'assemblée :

- Les statuts de l'association
- Un exemplaire de la convocation de l'assemblée
- Les pouvoirs des membres représentés
- La feuille de présence certifiée exacte

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après les dispositions légales et statutaires, être communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'assemblée, l'ont été dans les délais imposés.

L'assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2021
2. Intervention du Président de la FFBaD par visioconférence
3. Rapport Moral du Président de la Ligue
4. Rapport du Trésorier Général
 - Approbation du bilan financier 2021
 - Approbation du tarif des licences 2022-2023
 - Approbation du budget prévisionnel 2022
5. Rapport des Commissions Régionales
6. Elections aux postes vacants du Conseil d'Administration
7. Remise des trophées de Champions en Pré-Nationale et en ICR
8. Mérite Fédéral 2022
9. Présentation des Championnats de France 2023
10. Questions diverses

Le Président salue les membres de l'assemblée et leur souhaite la bienvenue.

1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2021

Lecture est faite du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2021.

Vote n°1 – 60 voix
Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2021
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Vote Pour : 60

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2021
est approuvé à l'unanimité

Arrivée de Yann JOLIVEL (Badminton Club Guichen-Bourg des Comptes) à 9h45

2. Mot du Président de la FFBaD

Ne pouvant être présent, une vidéo de Yohan PENEL est partagée à l'assemblée.

Arrivée de Frédéric DELÉON (Saint-Jacques Badminton) à 9h49.

3. Rapport Moral du Président de la Ligue

Le Président présente son rapport moral de mandat de présidence.

Vote n°2 – 66 voix
Approbation du Rapport Moral du Président de la Ligue
Christophe MILLET
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Vote Pour : 66

Le Rapport Moral du Président est approuvé avec à l'unanimité

4. Rapport Financier du Trésorier Général

Bilan financier de l'année 2021

Le Trésorier présente le bilan financier du 31 décembre 2021 (cf. dossier joint) en précisant certains points.

A noter par rapport au budget prévisionnel présenté à la dernière AG : la baisse du nombre des licences n'a pas eu lieu.

Le résultat est positif pour la troisième année consécutive d'environ 91 000 €. A noter la part importante des subventions et des aides.

Vote n°3 – 66 voix
Approbation du bilan financier au 31 décembre 2021
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Vote pour : 66

Le bilan financier 2021 est approuvé à l'unanimité

Cotisations fédérales 2022-2023

Le trésorier présente les cotisations fédérales pour la saison 2022-2023 (cf. dossier joint). Elles sont identiques à la saison précédente. L'affiliation Ligue qui était à 35 € cette saison dans le cadre du plan de relance 2021 revient au tarif classique à 69 €.

Tarif des licences 2022-2023

Le Trésorier présente le tarif des licences pour la saison 2022-2023 (cf. dossier joint). Elles sont identiques à la saison précédente.

Intervention de Jean-Paul DIDIER (Président d'Honneur de la Ligue) : la ligne de financement de la licence badminton 100% remboursable n'existe plus, il faut le supprimer. La Fédération a intégré une part de 2 € dans le coût licence. La part fédérale est toujours de 28,57€ mais il n'y a plus les 2 €, elle n'est donc plus remboursable.

Vote n°4 – 66 voix
Approbation du tarif des licences 2022-2023
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Vote pour : 66

Le tarif des licences 2022-2023 est approuvé à l'unanimité

Budget prévisionnel 2022

Le Trésorier présente le budget prévisionnel de l'année 2022 (cf. dossier joint).

Le nombre des licences a été estimé à 25% d'augmentation. Pour le financement, on revient à des prévisions hors période de crise sanitaire.

A noter une nouvelle ligne de financement sur l'accompagnement des jeunes sur les compétitions internationales. Seuls les salaires des coachs seront à la charge de la ligue.

Vote n°4 bis – 66 voix
Approbation du budget prévisionnel 2022

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 66

Le budget prévisionnel 2022 est approuvé à l'unanimité

5. Rapports des commissions régionales 2021-2022

Rapports du Secteur Sportif présenté par les différents responsables de commission (cf. dossier joint).

- Commission Ligue Officiels Techniques
- Commission Ligue Tournois
- Commission Ligue Interclubs
- Commission Ligue Règlements
- Commission Ligue Vétérans
- Commission Ligue ParaBadminton

Rapports du Secteur Formation et Développement présenté par les différents responsables de commission (cf. dossier joint).

- Commission Ligue Formation
- Commission Ligue Développement

Intervention de Thierry QUERE (Badminton de la Côte des Légendes) : les boîtes de collecte Compo'Plume ont plu au public breton et plusieurs clubs semblent intéressés par ce partenariat.

Réponse d'Océane COQUIO (Secrétaire Générale de la Ligue) :

Merci Thierry de ton retour c'est encourageant. Je compte bien utiliser la visibilité de ces collectes pour développer les engagements.

- Équipe Technique Régionale présenté par Samuel HOCHARD, salarié de la Ligue.
- Commission Ligue Équipement

Question de Manuel LERAY (Les Bouchons d' Loudia Badminton) : sur quel levier vous pouvez jouer pour aider les clubs à faire respecter les exigences d'équipement de badminton ? Concernant Loudéac, un projet de vélodrome est prévu mais il est difficile de faire valoir nos critères.

Réponse de Samuel HOCHARD (salarié de la Ligue) :

Globalement, la Ligue peut intervenir pour aider les clubs et les collectivités dans des projets de rénovation ou de construction d'équipement sportif. Mais pour ce faire, nous avons besoin d'être associé le plus tôt possible au projet pour participer dès l'élaboration des plans. Concernant Loudéac, nous avons été mis au courant la semaine dernière. On a envoyé un mail hier soir à la Communauté de Communes en faisant référence à d'autres vélodromes qui ont implanté des terrains de badminton à la conception.

Il est important pour les clubs de faire remonter ces projets territoriaux aux référents comités/ligues. En effet, nous pouvons apporter un accompagnement technique, médiation ou financier.

Rapports du Secteur Jeunes présenté par les différents responsables de commission (cf. dossier joint).

- Commission Ligue Jeunes

Question de Frédéric DELÉON (Saint-Jacques Badminton) : Quels sont les intérêts des dérogations des jeunes pour les TRJ ? Elles entraînent une dévalorisation progressive du circuit jeune.

Réponse de Pierre GUINNEBAULT (salarié de la Ligue) :

Les dérogations pour les TRJ sont acceptées pour les joueurs qui ont montré leurs preuves sur les différentes manches, elles ne sont pas acceptées automatiquement. Il faut penser aussi à la qualification aux Championnats de France. Il peut être plus bénéfique de participer à une compétition adulte pour pouvoir prendre plus de points au CPPH.

Question de Thierry QUERE (Badminton de la Côte des Légendes) : j'ai découvert récemment que les meilleurs jeunes ne sont pas représentés sur le Championnat de Bretagne Jeunes pour générer plus de place pour les Championnats de France Jeunes. Est-ce qu'on ne peut pas changer le règlement pour sélectionner le 3^e si les deux premiers sont sélectionnés sur le classement ?

Réponse de Christophe MILLET (président de la Ligue) : c'est un règlement national nous n'y pouvons rien.

Réponse de Jean-Paul DIDIER (Président d'Honneur de la Ligue) : cependant vous pouvez remonter cela à la fédération.

- Pôle Espoir de Dinard présenté par Pierre GUINNEBAULT, salarié de la Ligue.

Rapport du Secteur Administratif présenté par les différents responsables de commission (cf. dossier joint).

- Commission Ligue Litiges

Question d'Olivier MACÉ (Trégor Badminton) : qui va indemniser les arbitres et le juge-arbitre de la rencontre ?

Réponse d'Olivier FROUIN (Responsable Commission Ligue Litiges) : La charge sera aux deux clubs concernés par ce litige.

6. Elections au Conseil d'Administration

Le Vice-Président annonce la démission de Catherine AMOUREUX, Médecin de Ligue membre du Conseil d'Administration. Il précise que 3 sièges restent à pourvoir au Conseil d'Administration (2 sièges féminins et 1 siège masculin).

Une personne a déposé sa candidature au siège de la Ligue : Victor LALLEMENT (Badminton Club de Gouesnou).

Vote n°5 – 66 voix

Élection de Victor LALLEMENT au Conseil d'Administration de la Ligue

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 66

Victor LALLEMENT est élu au Conseil d'Administration de la Ligue à l'unanimité

Vincent LALLEMENT, médecin du sport, prendra la relève de Catherine AMOUREUX à la tête de la Commission Ligue Médicale.

7. Remise des trophées de Champions en Pré-Nationale et en ICR

La remise des trophées est faite par le Président de la Ligue, Christophe MILLET.

- Pré-Nationale : Les Manchots de la Rade (29)
- Régionale 1 : Badminton Club Guichen-Bourg des Comptes (35)
- Régionale 2 : Trégunc Badminton Club (29)
- Régionale 3 : Badminton Plérinais (22)

8. Mérite Fédéral 2022

La FFBaD a attribué le mérite fédéral à 8 dirigeant(e)s breton(ne)s cette année. Christophe MILLET les nomme et les félicite.

Échelon bronze :

- Philippe Aoustin (56 – Badminton Club Damgan Muzillac)
- Pascal Bolu (56 – Badminton Club Vannetais)
- David Gautier (22 – Badminton Plérinais)
- Laurent Le Picard (22 – Lamballe Badminton Club)
- Hervé Tristan (56 – Réveil Laïque Pontivyen)
- Michel Vanlande (22 – Badminton Club Quévertois)

Échelon argent :

- Anne-Catherine Gomet (22 - Badminton Club Pléneuf Val-André)
- Jean-Yves Le Gouallec (56 - Foyer Laïque Lanester Badminton Club)

Les mérites fédéraux n'ont pas encore été reçus au siège de la Ligue, ils seront envoyés vers les Comités Départementaux à réception.

9. Présentation des Championnats de France 2023

La parole est donnée à Jean-Philippe VEGÉE, Président de l'Association France 2023, pour promouvoir les Championnats de France qui se dérouleront à Cesson-Sévigné du 02 au 05 février 2023.

Il diffuse la bande-annonce de l'évènement.

Cette candidature a pris 1 an et était opposée à un autre club. C'était un enjeu politique de taille. Nous avons demandé un oral de motivation pour appuyer notre dossier de candidature qui a reçu au final 16 voix pour 16 votants.

C'est un projet de mutualisation entre 4 clubs : Cesson-Sévigné, Flume Ille Badminton, Rennes Etudiants Club, Saint-Jacques avec la contribution du Comité 35 et de la Ligue de Bretagne de Badminton. C'est un exemple de collaboration à suivre.

L'objectif est de relancer une dynamique territoriale après les Championnats de France en 2012 à Saint-Brieuc.

Il y a 2 enjeux : sur le public licencié afin de les fidéliser et de leur donner accès à un badminton de haut niveau sur le territoire avec des animations sur le territoire. Sur le public non-licencié, il faut les intéresser à venir sur cet évènement via les partenariats publics et privés. Il faut essayer de les pérenniser et les maintenir dans le domaine du badminton.

Les lieux d'action seront : les lieux publics, les écoles, les universités, les EHPAD, les autres associations.

Le développement durable et l'inclusion seront des thématiques mises en place.

Il remercie les 64 bénévoles qui commencent déjà à travailler sur le projet.

10. Questions diverses

Question de Frédéric DELEON (Saint-Jacques Badminton) : Pourquoi les horaires de compétitions les week-ends sont de plus en plus tôt ? Surtout les samedis matin, les horaires de convocation sont très tôt. Ils ne permettent pas d'avoir des conditions physiques optimales.

Réponse de Michel VANLANDE (Responsable du Secteur Sportif): Il y a des horaires cadres posés par la Fédération. Lorsque la personne s'inscrit à un tournoi à 3h de chez elle, elle doit anticiper le fait qu'elle peut être convoquée à 8h le samedi matin. C'est compliqué d'exiger un échéancier en fonction du lieu d'habitation des joueurs vis-à-vis du lieu de compétition. Il serait difficile de construire les tableaux pour que commencent ceux qui habitent à moins de 50km. Généralement on recommande de commencer la compétition par les P puisqu'ils sont probablement plus locaux que les N. Mais ça les expose à la frustration de finir leur compétition à 9h à l'issue des 2 premiers tours.

Constatation de Thierry QUERE (Badminton de la Côte des Légendes) sur les tournois privés : il serait appréciable que les clubs harmonisent leurs tarifs d'inscription pour leurs tournois privés. Par exemple, un tournoi de N à P l'inscription sur les trois tableaux est de 31 €. De tels tarifs peuvent dissuader la participation de certains licenciés. Certes les ligues et les comités n'ont pas la main dessus, mais nous pouvons sensibiliser les présidents de clubs à limiter cette inflation.

Information de Christophe MILLET (président de la Ligue) : j'ai été contraint d'annuler la rencontre prévue ce jeudi 09 juin avec la Fédération suite à de nouvelles obligations professionnelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h05.

De tout ce qui a été présenté lors de cette assemblée générale, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Procès-verbal adopté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2023.

LE PRESIDENT
Christophe MILLET



LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Océane COQUIO

